

AUDACE

ensemble

Lettre des usagers de l'aérodrome de Chavenay



Vendredi 18 mars 2016 Journée des métiers de l'aéronautique

De quoi s'agit-il ?

L'AUDACE propose d'accueillir sur notre aérodrome des collégiens des classes de 3^{ème} des établissements voisins ainsi que des classes de lycées, pour leur faire découvrir les métiers de l'aéronautique lors d'une journée dédiée à l'aviation ■

Cette journée organisée par l'AUDACE en partenariat avec ADP,

avec le soutien de l'Éducation nationale et de la Préfecture des Yvelines, dans le cadre de la « Semaine de l'Industrie », invite des entreprises aéronautiques et des administrations pour présenter notre secteur économique aux élèves en recherche d'orientation scolaire ■

Quels partenaires ?

Qui est concerné ?

Tous les usagers de l'aérodrome.
Cette journée nécessite une bonne organisation, sortir les avions des hangars le matin, aider les entreprises à s'installer, répondre aux questions des jeunes et de leurs professeurs.
Tous les bénévoles sont les bienvenus ■

Cette manifestation témoigne de l'intégration de l'aérodrome dans son environnement, et de l'engagement des pilotes dans une dynamique responsable de développement durable.

Cela nous permet de faire connaître notre secteur économique porteur d'innovations technologiques et pourvoyeur d'emplois.

Pour les élèves des établissements voisins, cette journée a vocation à les aider dans leur orientation scolaire en découvrant tout le potentiel de l'aéronautique, par ailleurs favorable à notre balance commerciale ■

Quel intérêt ?



L'AUDACE
vous souhaite de joyeuses
fêtes de fin d'année
et vous adresse ses meilleurs
vœux pour 2016

Courchevel

En bref ...

Elles vont devenir obligatoires

Depuis le 17 novembre 2013, toutes les VHF installées sur un nouvel aéronef doivent être compatibles **8.33 kHz** (espacement plus étroit des fréquences permettant de disposer de plus de possibilités). C'est également le cas s'il faut changer une radio sur un appareil ancien.

A compter du **1er janvier 2018**, quelles que soient les règles de vol (VFR ou IFR), toutes les radios devront avoir une capacité 8.33 kHz. C'est une disposition voulue par **Eurocontrol**. Malgré les demandes de la FFA, il ne semble pas possible d'obtenir un report. Il faut donc s'intéresser dès maintenant à ce dossier ■

Coavionnage :

Divers projets de coavionnage se développent par le biais de plateformes facilitant la mise en relation entre des pilotes privés et le grand public.

Cette activité n'est pas sans risque !

La DGAC attire l'attention de ceux qui seraient tentés par le coavionnage sur les risques qu'ils encourent : les conséquences en cas d'accident des passagers, les sanctions disciplinaires et pénales pour le pilote, sans oublier en plus celles fiscales pour le propriétaire des avions. ■

Retrouvez toutes les informations sur le **site Internet de l'AUDACE** : <http://www.audace-chavenay.fr>

CALIPSO

une classification sonore pour les avions légers

CALIPSO (classification des avions légers selon leur indice de performance sonore) - **Ce que vous devez savoir:**

La classification basée sur des mesures prises en situations réelles de vol est exprimée au moyen d'un indice de performance sonore (IP) défini en référence au bruit maximal d'une conversation (68 décibels).

Plus l'indice de performance sonore est élevé, plus le niveau de bruit perçu est faible :

- **IP 60** : niveau de bruit perçu au sol inférieur de **6 décibels** à celui d'une conversation
- **IP 30** : niveau de bruit perçu au sol inférieur de **3 décibels** à celui d'une conversation
- **IP 0** : niveau de bruit perçu au sol égal à celui d'une conversation

La valeur de **3 décibels** correspond à une atténuation perceptible par l'oreille humaine.

En fonction de ce critère, les avions sont classés selon 4 catégories, d'une échelle de A à D, du plus performant au moins performant :

IP ≥ 60	30 ≤ IP < 60	0 ≤ IP < 30	IP < 0
A	B	C	D

L'avenir de l'aviation légère est conditionné par son acceptation par les populations riveraines.

CALIPSO (que nous n'avons pas initié - arrêté du 1er Juillet 2013) vise à concilier les intérêts de chaque partie dans un souci de respect mutuel.

Il est donc indispensable de bien connaître les dispositions pour les appliquer, conformément à l'esprit de l'arrêté, lors des CCE.

■ Trois règles d'utilisation à bien connaître :

- Applicable aux aéroports dotés d'une CCE et si les parties en font la demande.
- Des mesures ont déjà été prises destinées à réduire les nuisances sonores, déclarées dans une charte de l'environnement dans laquelle figure un code de respect mutuel.
- Associées au tour de piste uniquement, les dispositions CALIPSO sont strictement limitées aux périodes les plus sensibles.

■ Deux principes fondamentaux :

- Un avion classé CALIPSO bénéficie de plus de privilèges qu'un avion non classé.
- Un avion qui ne peut pas être classé pourra bénéficier d'une autorisation de vol à titre dérogatoire.

Faire classer son avion (gratuit jusqu'en juillet 2016), c'est avoir la garantie qu'il aura une autorisation de vol privilégiée, quelque soit son classement (A ; B ; C ; D), durant les périodes sensibles

■ Doit-on faire classer son avion ?

La réponse est oui pour les avions école, souhaitable pour les autres.

■ Comment faire classer son avion ?

Soit par équivalence, si un avion de même type et de même équipement est déjà référencé, soit par mesure directe à Montargis.

■ Où s'adresser ?

www.developpement-durable.gouv.fr/CALIPSO-un-outil-de-dialogue

2016 les dates à retenir

■ **Pot de nouvel an des pilotes** : Il se tiendra le samedi **30 janvier** à partir de 11 h 00 dans les locaux de l'aéroclub Dassault.

Tous les pilotes du terrain sont invités à cette manifestation festive.

■ **Assemblée générale de l'AUDACE** : Elle est fixée le samedi **19 mars** de 10h00 à 12h00.

■ **Café croissants** : Cette rencontre traditionnelle avec les élus locaux se déroulera le **samedi 9 avril**

Ce sera à nouveau l'occasion pour les présidents de nos aéroclubs et des associations du terrain de se rencontrer et d'échanger avec les personnalités locales et les représentants des riverains ■

RENCONTRE DES NOUVEAUX RIVERAINS

Les responsables de l'AUDACE ont rencontré les nouveaux habitants de «Green Lodge» de Villepreux le 14 juin à l'occasion d'un repas champêtre « Entre voisins ». Dans une ambiance sympathique, ce fut l'occasion de faire connaissance, de présenter l'activité de notre aéroport et d'inviter les personnes intéressées à pousser la porte d'un aéroclub ... ■

FORUM DES ASSOCIATIONS

L'AUDACE et l'aéroclub Jean Bertin ont présenté nos activités aéronautiques lors du forum des associations de Villepreux le samedi 5 septembre. Nous avons reçu un excellent accueil.

Nous remercions les nombreux pilotes bénévoles, **venus de tous les aéroclubs**, qui ont assuré une permanence ce jour là ■

Des actions pour les jeunes !

BIA 2015 les aéroclubs CAMI et Cercle Aérien Peugeot ont formé **46** jeunes au Brevet d'Initiation Aéronautique, dont **38** ont été inscrits au programme "Jeunes Ailes" ■



Le 30 septembre, en partenariat avec le **Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA)** de Versailles, **45** jeunes, dont des BIA, ont pu bénéficier d'un « **Vol découverte** » organisé grâce à l'implication de nos aéroclubs ■